

FORMULE 53

Loi sur les tribunaux judiciaires
ATTESTATION DE L'OBLIGATION DE L'EXPERT

(Titre)

ATTESTATION DE L'OBLIGATION DE L'EXPERT

1. Je m'appelle _____ (*nom*). J'habite à _____ (*ville*), dans la/l' _____ (*province/État*) de l'/de la/du _____ (*nom de la province/de l'État*)
2. J'ai été engagé(e) par _____ (*nom de la partie/des parties*) ou en son nom/leur nom pour témoigner dans le cadre de l'instance judiciaire susmentionnée.
3. Je reconnais qu'il m'incombe de témoigner dans le cadre de la présente instance comme suit :
 - (a) en rendant un témoignage d'opinion qui soit équitable, objectif et impartial;
 - (b) en rendant un témoignage d'opinion qui ne porte que sur des questions qui relèvent de mon domaine de compétence;
 - (c) en fournissant l'aide supplémentaire que le tribunal peut raisonnablement exiger pour décider une question en litige.
4. Je reconnais que l'obligation visée ci-dessus l'emporte sur toute obligation que je peux avoir envers toute partie qui m'a engagé(e) ou au nom de laquelle j'ai été engagé(e).

Date _____

Signature

REMARQUE : La présente formule doit être jointe à tout rapport d'expert visé au paragraphe 53.03 (1) ou (2) et à tout témoignage d'opinion rendu par un expert dans le cadre d'une motion ou d'une requête.